

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Décision du 3 juin 2014 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier de Roanne

NOR : AFSH1430412S

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L.6143-3-1 ;

Vu la décision n° 2014-0867 de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes du 28 mai 2014 relative au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Marie-Ange DESAILLY CHANSON, conseillère générale des établissements de santé, M. Hubert de BEAUCHAMP, conseiller général des établissements de santé, et M. Michel CALMON, conseiller général des établissements de santé, sont désignés pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier de Roanne pour une durée de un an à compter du 10 juin 2014 (six mois renouvelables).

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire mentionnée à l'article 1^{er} de la présente décision, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par M. Michel CALMON, conseiller général des établissements de santé.

En cas d'empêchement, ses attributions sont assurées par Mme Marie-Ange DESAILLY CHANSON, conseillère générale des établissements de santé, ou M. Hubert de BEAUCHAMP, conseiller général des établissements de santé.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et à la directrice du centre hospitalier de Roanne ainsi qu'à la directrice générale de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 10 juin 2014 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le le 3 juin 2014.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'offre de soins,
J. DEBEAUPUIS